

DESS en gestion publique en contexte autochtone - 1803

RESPONSABLE :

Hugo Asselin
819 762-0971 poste 2621

SCOLARITÉ :

30 crédits, Deuxième cycle

OBJECTIFS :

Le programme s'adresse à tout gestionnaire ou aspirant gestionnaire travaillant ou souhaitant travailler au sein des organisations publiques ou parapubliques autochtones. Il est destiné en particulier aux Autochtones.

Ce programme vise à accroître les compétences attendues des personnes qui occupent ou qui aspirent à occuper des fonctions de gestion dans une organisation publique ou parapublique autochtone.

Ce programme est offert conjointement avec l'ENAP et l'UQAC.

CONDITIONS D'ADMISSION :

Base études universitaires

Détenir le grade de bachelier ou l'équivalent, obtenu avec la moyenne cumulative minimale de 3,2 sur 4,3. Les candidatures d'étudiants ayant obtenu une moyenne cumulative inférieure à 3,2 pourront être étudiées.

Posséder une très bonne connaissance de la langue française, conformément aux exigences linguistiques de l'UQAT.

Posséder une compréhension suffisante de l'anglais écrit.

Connaître de façon significative les réalités autochtones.

Tout candidat dont les connaissances sont jugées insuffisantes peut se voir imposer des cours d'appoint qui devront être réussis dans la première session d'inscription au programme.

Accepter de fournir des informations complémentaires en entrevue, au besoin.

Base expérience

Posséder des connaissances appropriées, la formation ou une expérience significative de travail d'au moins dix (10) ans de niveau professionnel.

Les personnes candidates doivent posséder un minimum de deux années d'expérience de travail de niveau professionnel et une expérience de gestion d'une unité administrative ou d'un projet qui inclut des responsabilités à l'endroit de certaines ressources (humaines, matérielles, financières, informationnelles). À défaut d'avoir une telle expérience, la personne candidate devra recevoir une appréciation globalement positive de son potentiel de gestion par un gestionnaire occupant un poste de niveau hiérarchique supérieur au sien. À cette fin, elle devra joindre à sa demande d'admission le « formulaire d'appui pour un candidat sans expérience de gestion » dûment rempli par le gestionnaire de référence choisi.

Posséder une très bonne connaissance de la langue française, conformément aux exigences linguistiques de l'UQAT.

Posséder une compréhension suffisante de l'anglais écrit.

Connaître de façon significative les réalités autochtones.

Toute personne candidate dont les connaissances sont jugées insuffisantes peut se voir imposer des cours d'appoint qui devront être réussis dans la première session d'inscription au programme.

Accepter de fournir des informations complémentaires en entrevue, au besoin.

PLAN DE FORMATION :

Cours de l'UQAT

JUR7001	Dimensions juridiques des organisations autochtones (3 cr.) *
SOC6000	Éthique, intégrité et gouvernance autochtone (3 cr.) *
SOC6001	Atelier d'intégration (3 cr.) *

Cours de l'ENAP

ENP7212	Compétences de gestion et développement de carrière (3 cr.) *
---------	---

ENP7303	Management des organisations publiques (3 cr.) *
ENP7333	Conception et mise en oeuvre des politiques publiques (3 cr.)
ENP7505	Principes et enjeux de l'administration publique (3 cr.) *
ENP7810	Gestion financière du secteur public (3 cr.) *

Cours de l'UQAC

2GCA205	Gestion des ressources humaines dans les organisations publiques (3 cr.) *
2GCA302	Mobilisation des acteurs locaux en contexte autochtone (3 cr.) *

* : Disponible à distance

Règlements pédagogiques :

Pour pouvoir s'inscrire à ENP7212, l'étudiant doit posséder un minimum de deux (2) années d'expérience de travail de niveau professionnel et une expérience appropriée de gestion. À défaut d'avoir une telle expérience, l'étudiant devra recevoir une appréciation globalement positive de son potentiel de gestion par un gestionnaire occupant un poste de niveau hiérarchique supérieur au sien. À cette fin, il devra joindre à sa demande d'inscription le « formulaire d'appui pour un candidat sans expérience de gestion » dûment rempli par le gestionnaire de référence choisi.

L'étudiant peut s'inscrire à l'activité d'intégration (SOC6001), seulement s'il a déjà complété vingt-quatre (24) crédits du programme.

NOTES :

Il est conseillé de suivre les cours ENP7303 et ENP7505 le plus tôt possible dans son cheminement.

2GCA205**Gestion des ressources humaines dans les organisations publiques**

Objectifs : Ce cours a pour objectif principal d'habiliter l'apprenant à gérer la relation d'emploi et à mobiliser les employés des organisations publiques et parapubliques autochtones dans le cadre de leur mandat et en collaboration avec les institutions publiques et parapubliques fédérales, provinciales, municipales, cela dans le cadre de la mise en place d'une communauté de pratique et de développement professionnel. Plus spécifiquement, le cours permet de : Connaître les divers aspects de la gestion des ressources humaines; Étudier les conditions d'emploi et les pratiques qui les encadrent; Partager et réfléchir à propos de leur convenance et efficacité afin de proposer les changements opportuns; Développer une opinion critique à l'égard des pratiques en vigueur grâce aux résultats de la recherche scientifique, ainsi que des us, coutumes et valeurs à l'œuvre afin de proposer des pratiques adaptées aux enjeux organisationnels et contextuels; Mettre en perspective les pratiques de GRH issues du management public et développer sa propre réflexion sur cette pratique, les principales théories et les principaux modèles s'y rapportant en contexte de management des organisations publiques; Faire du sens des expériences vécues par leur mise en commun et transposition en contexte de travail.

Contenu : Entre autres sujets, le cours aborde : La spécificité de la GRH dans l'administration publique autochtone; L'influence des facteurs environnementaux sur les rôles et pratiques RH et le partage de leur responsabilité; La planification stratégique et prévisionnelle des emplois et des compétences; Les changements dans l'organisation du travail; Les activités de dotation (recrutement, sélection et intégration); La gestion de la contribution et la mobilisation des effectifs; La gestion des employés difficiles et en difficulté; Le développement des compétences et la gestion des carrières; La rémunération et la reconnaissance; L'organisation saine et la promotion d'un milieu de travail stimulant; L'évaluation de la gestion des ressources humaines; Et de manière transversale, les aspects juridiques spécifiques et contextualisés de la GRH.

2GCA302**Mobilisation des acteurs locaux en contexte autochtone**

Objectifs : Ce cours permettra aux étudiants d'améliorer leur compréhension des dynamiques de mobilisation en contextes autochtones à partir du point de vue d'un gestionnaire. Il s'appuiera sur des modèles holistiques de gestion et la compréhension des éléments culturels d'autonomisation et de leadership pour amener les participants à agir sur les processus d'influence en lien avec la mobilisation des individus et de leurs communautés.

Contenu : Les fondements du concept de la mobilisation en contexte autochtone; la culture et le territoire comme facteur d'intégration; les différents concepts associés à la mobilisation (autonomisation, concertation, partenariat, groupe de pression, etc.); les facteurs qui permettent à un gestionnaire de mobiliser avec efficacité - le rôle et le leadership du porteur d'un projet de mobilisation.

ENP7212**Compétences de gestion et développement de carrière**

Objectifs : Ce cours vise, autant au plan théorique qu'au plan pratique, à mieux comprendre ce que signifie le développement d'un gestionnaire et à offrir des pistes concrètes de réflexion et d'action; Connaître les principales théories et études sur les étapes de la vie adulte et le développement des gestionnaires; Développer ses compétences biographiques dans un contexte d'apprentissage tout au long de la vie par l'utilisation de divers outils de diagnostic; Réaliser un « Plan personnel de formation et de développement professionnel » basé sur le bilan de sa carrière, d'un diagnostic de ses compétences en gestion et des visées que l'on se donne; Identifier ses objectifs de développement de carrière; Identifier différentes activités de développement complémentaires à sa formation, le tout conformément à ses priorités actuelles et futures.

Contenu : Cette démarche réflexive s'appuie sur la prise en compte des trois dimensions-clés du développement des compétences, soit les ressorts de l'intentionnalité (vouloir agir), les savoirs/savoir-faire/savoir-être ciblés (savoir agir) et les occasions ou contraintes offertes par le contexte (pouvoir agir). Elle s'articule en trois temps : retour sur sa trajectoire et bilan de carrière, réflexion de type diagnostic sur ses compétences de gestion en contexte actuel et plan personnel de formation et de développement. La démarche est individuelle, mais toujours mise en contexte socioculturel et temporel. Le dispositif pédagogique inclut des périodes de partage en petits groupes de support et des échanges personnalisés avec l'enseignant.

ENP7303**Management des organisations publiques**

Objectifs : Ce cours vise à : Étudier la multiplicité des éléments qui composent la pratique du management public ainsi que leurs interrelations de façon à approfondir la complexité inhérente à la gestion des organisations publiques; Mettre en perspective la pratique du management public et développer sa propre réflexion sur cette pratique, basée, entre autres, sur les résultats de la recherche scientifique; Connaître les principales théories et les principaux modèles se rapportant au management des organisations publiques; Approfondir les problématiques contemporaines de la gestion des organisations publiques.

Contenu : Abordant tant les fondements du management public que les théories et les modèles émergents dans le domaine, le cours explore plusieurs courants de pensée qui permettent d'examiner sous différents angles les problématiques contemporaines de la gestion des organisations publiques. Les principaux thèmes abordés sont les particularités des organisations publiques et de leur environnement, le métier de gestionnaire, les processus décisionnels, les fonctions de planification, d'organisation et de contrôle, les dimensions humaines de la gestion et le leadership. L'approche pédagogique privilégie l'appropriation de connaissances théoriques et leur utilisation dans des situations concrètes de gestion.

ENP7333**Conception et mise en œuvre des politiques publiques**

Objectifs : Ce cours veut habiliter l'étudiant à intervenir plus efficacement dans la conception, la mise en œuvre et le suivi de politiques publiques au sein d'un appareil administratif ou d'une organisation. À la fin du cours, l'étudiant devrait être en mesure de : comprendre les fondements théoriques de l'analyse des politiques publiques; connaître les étapes des processus de politiques publiques et les actions qui y sont liées; repérer les parties prenantes aux différentes étapes d'un processus de politique publique et tenir compte de leurs préoccupations; distinguer et sélectionner les techniques d'analyse appropriées pour soutenir les processus de décision et de suivi des politiques publiques; reconnaître et tenir compte des enjeux et des contraintes économiques, politiques et normatives qui influencent la conception, la mise en œuvre et le suivi des politiques publiques; détecter les effets voulus et non voulus de la mise en œuvre des politiques publiques.

Contenu : Ce cours aborde le processus de conception, de mise en œuvre et de suivi des politiques publiques d'un point de vue endogène à une organisation politique ou administrative. Il s'agit d'un cours pratique, orienté vers le développement des compétences requises des agents qui contribuent à concevoir et à mettre en œuvre les politiques publiques. Le cours présente d'abord le vocabulaire et les concepts essentiels pour penser les politiques publiques dans un monde contemporain. Il expose ensuite les compétences à acquérir pour élaborer des politiques publiques et en assurer le suivi. Il propose enfin de mettre en pratique les compétences acquises dans le cours et de susciter une réflexion critique sur les limites de l'intervention gouvernementale.

ENP7505**Principes et enjeux de l'administration publique**

Objectifs : Ce cours a pour objectif général de familiariser avec les grands principes qui régissent la structure et le fonctionnement des organismes et des appareils publics ainsi que le contrat

social liant la société et l'État et qui est l'assise de sa légitimité et de sa capacité d'agir pour l'intérêt général. Plus spécifiquement, le cours vise à comprendre et analyser les grandes problématiques (organisationnelles, administratives, sectorielles, économiques, juridiques, etc.) qui animent les ministères et les réseaux du secteur public ainsi que les rapports entre le politique et l'administratif. En outre, le cours devrait permettre d'évaluer les conséquences de ces problématiques pour la gestion publique.

Contenu : Ce cours présente le cadre particulier du fonctionnement de l'administration publique (cadre politique, intérêt public, notion de contrat social, de démocratie et de gouvernance). Dans le contexte canadien, il traite de l'impact de facteurs institutionnels comme le fédéralisme et le parlementarisme. Après une discussion sur la place de l'État, son organisation et son fonctionnement (décentralisation, budgets, programmes gouvernementaux, contrôles), ce cours aborde les acteurs du processus administratif (fonction publique, hauts fonctionnaires, groupes de pression). Sont également traités les effets des réformes récentes.

ENP7810**Gestion financière du secteur public**

Objectifs : Ce cours a pour objectif de familiariser l'étudiant avec les trois pierres angulaires de la gestion financière du secteur public soit l'allocation des ressources financières dans le cadre du processus budgétaire, les contrôles au moment où les ressources sont dépensées et enfin la reddition de compte en fin de cycle. Ce cours vise à développer chez l'étudiant sa capacité à lire, comprendre, interpréter et analyser l'information financière. De plus, l'étudiant sera sensibilisé aux forces et aux limites de l'information financière afin de satisfaire aux besoins en information d'utilisateurs divers.

Contenu : Ce cours vise à familiariser l'étudiant avec la gestion financière du secteur public. Plus spécifiquement il vise à : développer une meilleure compréhension du rôle et de la raison d'être des systèmes budgétaires; apporter une connaissance de base sur les notions de coûts dans le cadre d'un système de prix de revient; développer chez le participant l'habileté à détecter les faiblesses de contrôle interne; amener l'étudiant à faire une analyse exhaustive des états financiers.

JUR7001**Dimensions juridiques des organisations autochtones**

Objectifs : Se familiariser avec la nature, la fonction, la structure et le fonctionnement des organisations autochtones en contexte canadien et québécois. Comprendre les rapports juridiques des organisations autochtones avec l'État canadien et québécois. Se familiariser avec les sources du droit applicable aux organisations autochtones. Se familiariser avec les

principes juridiques et les principales normes juridiques applicables aux organisations autochtones. Reconnaître les pouvoirs de l'État et ceux des organisations autochtones, ainsi que leurs limites. Déterminer les mécanismes de contrôle applicables aux organisations autochtones. Sensibiliser au rôle que joue le droit dans la société et plus particulièrement au sein des organisations autochtones.

Contenu : Le rôle de l'État de droit. La distinction entre droit autochtone et droit des Autochtones. La place des systèmes juridiques autochtones. Les organisations autochtones sous l'angle juridique : leur nature, leur fonction, leur structure et leur fonctionnement. Les règles relatives aux élections. Les sources du droit applicable aux organisations autochtones. Les principes juridiques qui guident le droit applicable aux organisations autochtones. Les principales normes juridiques qui régissent la gouvernance et l'activité des organisations autochtones. Les pouvoirs des organisations autochtones et leurs limites. Les mécanismes de contrôle de l'activité des organisations autochtones. La gestion de l'information.

SOC6000

Éthique, intégrité et gouvernance autochtone

Objectifs : Maîtriser le lexique propre à l'éthique appliquée à la gouvernance publique en contexte autochtone. Connaître les diverses traditions autochtones en matière de gestion éthique et intègre. Comprendre les éléments systémiques et les facteurs de risque organisationnels qui sous-tendent les conflits institutionnels. Connaître le rôle des aînés, chefs de territoires, administrateurs, incluant celui des femmes autochtones, dans le processus de prise de décision des institutions autochtones. Poser un jugement critique sur le discours et les dispositifs éthiques proposés par les instances gouvernementales autochtones et allochtones, incluant la notion de décolonisation. Comprendre le rôle d'un conseil d'administration, d'une accréditation, d'une incorporation. Repérer les stratégies de gestion des risques éthiques qui contribuent à la mise en œuvre d'une saine gouvernance autochtone par la création de lois propres aux peuples autochtones. Connaître ce qui se fait en matière d'éthique gouvernementale, tant au Québec, au Canada, que dans les institutions autochtones à travers le monde qui se sont dotées de codes d'éthique (Forum autochtone de l'ONU, gouvernance Maori et Inuit, etc.).

Contenu : Interprétations données au phénomène social et aux différentes perspectives de l'éthique qui interpellent les univers managérial, organisationnel et gouvernemental; messages éthiques dans les histoires de création du monde, mythes et récits fondateurs des peuples autochtones; vocabulaire lié à l'éthique dans diverses langues autochtones; principes et valeurs pour une bonne gouvernance en contexte autochtone; compétence éthique, évaluation des risques éthiques, leadership éthique,

courage managérial et gestion disciplinaire comme outils de prévention et réparation; processus d'institutionnalisation de l'éthique gouvernementale; modes de résolution de conflits; limites des instruments et dispositifs visant à sanctionner les inconduites individuelles; stratégies visant à contrer les déviations systémiques initiées par des cadres supérieurs ou des acteurs politiques; principe de confidentialité en contexte autochtone; valeurs et pratiques communautaires (traditionnels) et organisationnels (conseils de bandes); lutte à la corruption et aux conflits d'intérêts.

SOC6001

Atelier d'intégration

Objectifs : Intégrer les apprentissages réalisés dans son programme d'études en appliquant concrètement des connaissances et des capacités d'analyse en matière de gestion d'une organisation autochtone.

Contenu : Les connaissances, savoir-faire, outils et modèles de gestion publique en contexte autochtone. L'analyse d'un problème touchant une organisation publique et la proposition de solutions pour y répondre.